

Questions orales

nous avons bien soumis à la Chambre et au gouvernement une motion de deux lignes. C'est là un fait.

Une voix: Durant la période des questions.

M. Gauthier: Non, après la période des questions.

[Français]

Le premier ministre à maintes reprises a dit qu'il ne fallait pas lier l'Accord constitutionnel du lac Meech avec d'autres législations provinciales. Il a répété cela à maintes reprises au Canada, qu'il s'agisse de la Loi 178 au Québec ou de la Loi 8 en Ontario, ou d'ailleurs. Il sait très bien que l'Accord du lac Meech ne fait aucune mention de la promotion de la dualité linguistique. D'ailleurs, le premier ministre lui-même a refusé en cette Chambre l'amendement proposé par ce parti. Je demande au premier ministre, pourquoi a-t-il changé d'idée? Comment se fait-il maintenant qu'il lie le lac Meech avec une résolution qui veut tout simplement appuyer les langues officielles du pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'attitude du député me surprend. Le député d'Ottawa—Vanier est un grand défenseur des droits des minorités. Je pense que c'est également le cas pour moi comme chef de ma formation politique et comme premier ministre du Canada. Je dis tout simplement au député que lundi dernier, je n'ai reçu aucun préavis, comme il est normalement le cas, lorsqu'on cherche l'appui unanime des leaders de la Chambre. Ayant entendu le chef de l'opposition, après la période des questions orales, on m'a remis le texte. Je l'ai regardé avec mes collègues et nous avons soumis une modification pour considération par le parti libéral. Le député lui-même a dit à *Newsworld* le soir même et je cite:

[Traduction]

«Cependant, je pense, en général, que nous pouvons souscrire à l'amendement proposé par les conservateurs s'ils veulent bien remplacer le terme «exprimé» par «reflété».

[Français]

On a changé le mot le lendemain matin. On a soumis un document qui permettrait un débat tout à fait normal. J'ai bien de la difficulté à comprendre pourquoi le député s'acharne sur des questions de procédure, alors que nous voulons aller au fond afin d'appuyer les droits des minorités et la dualité linguistique au Canada.

[Traduction]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je n'ai pas de leçon à recevoir en ce qui concerne les langues officielles. Je pense siéger à la Chambre depuis assez longtemps pour que l'on sache quelle est ma position sur la question.

Selon les journaux du 17 mars 1989, le premier ministre aurait déclaré: «Ne laissez pas la loi linguistique du Québec détruire l'Accord de lac Meech. Il n'y a aucun lien entre le lac Meech et la loi québécoise.»

Je demande au premier ministre comment il peut aujourd'hui tromper les Canadiens—les vrais Canadiens demandent que l'appui à la dualité linguistique canadienne soit réaffirmé—en présentant une nouvelle modification constitutionnelle qui n'a rien à voir avec les langues officielles? Comment peut-il se justifier devant les Canadiens?

• (1500)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député m'étonne. Il a déclaré à la télévision qu'il était d'accord avec le document qu'il dénonce maintenant. Ou bien il est d'accord, ou bien il ne l'est pas. À la télévision, il a clairement donné son appui au document qu'il est en train de dénoncer.

M. Gauthier: Vous avez modifié ma motion.

M. Mulroney: Oui, nous avons modifié votre motion comme nous le faisons habituellement et comme nous en avons le droit. Nous ne l'avons pas modifiée pour l'affaiblir, mais pour mentionner. . .

M. Gauthier: Vous lui avez enlevé toute substance.

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous voulons parler du bilinguisme officiel, nous voulons parler de dualité et nous voulons discuter de la Loi sur les langues officielles laquelle, selon le commissaire aux langues officielles, a fait plus que toute autre mesure pour la promotion des minorités. Cela est incontestablement dans l'intérêt du Canada. Si le député ne veut pas discuter de sa motion telle que modifiée, nous pourrions présenter notre propre motion à la Chambre, ce qui, je crois, sera tout à fait conforme à tous les principes que notre distingué collègue a défendus tout au long de son éminente carrière. Il sera fier de la motion parce qu'il s'est battu pour chacun des éléments qu'elle contient.